

[Soutenez-
nous!]



Africa Luz en 1996

Les dons aux associations sont en partie déductibles des impôts

- > **Pour les particuliers :** 60 % des dons sont défiscalisables dans la limite de 20 % des revenus, avec report des années antérieures.
- > **Pour les entreprises :** les dons ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 60 % de leur montant, dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires (CGI, art. 238 bis, Loi du 04/08/2008).



Africa Luz a besoin de vous !

En soutenant l'ONG Africa Luz, vous recevrez ce magazine avec le résumé de nos missions, nos projets, et surtout, vous nous aiderez à poursuivre nos missions auprès des malvoyants au Burkina Faso. Merci de votre générosité!

Nom : Prénom : Adresse :
Code postal : Ville : Email :

**OUI! Je soutiens les actions d'Africa Luz et je fais un don de € à l'ONG (règlement à l'ordre d'Africa Luz).
Je recevrai le magazine *La lettre d'Africa Luz* ainsi que le suivi des actions d'Africa Luz.**

À retourner à : ONG AFRICA LUZ - SOLIDARITÉ OPHTHALMOLOGIQUE INTERNATIONALE
Docteur Vincent Philippot - Europa Luxembourg - 45, rue du Pous de las Sers - 34090 Montpellier - vphilippot@free.fr
Docteur Fabienne Descour - 82, cours Berriat - 38000 Grenoble
Pantxika Hernandorena - 53, rue Gambetta - 64500 Saint-Jean-de-Luz
E-mail : vphilippot@free.fr